

ROULAGE - BAPTEME PASSAGER - EXPOSITION DE VOITURES - VILLAGE PARTENAIRES, ANIMATIONS & FOOD TRUCK



RÈGLEMENT

OKTANE FESTIVAL

2026



### **ARTICLE 1er : esprit de la manifestation**

L'association OKTANE EVENTS CLUB organise le 19 juillet 2026 avec ses partenaires le 1er OKTANE FESTIVAL sur le Circuit de Charade (63) dédié aux passionnés des marques ALPINE, RENAULT SPORT et GORDINI, dans un esprit de CONVIVIALITE et de PARTAGE ENTRE PASSIONNES. Chacun est invité dans cet esprit. Le circuit de Charade assure la sécurité piste.

### **ARTICLE 2 : participation à l'événement / demande d'engagement**

L'inscription est obligatoire via le site internet <https://www.oktane-events-club.fr/>  
Les véhicules non inscrits ne pourront accéder au paddock. L'inscription est individuelle, chaque participant devant remplir et signer sa demande d'engagement (les clubs ne peuvent se contenter d'une liste d'engagements). Les participants doivent choisir lors de l'inscription entre trois formules : roulage, exposition ou baptême de piste passager. Les participants ont la possibilité de souscrire à une assurance annulation, sans quoi en cas de forfait, le règlement restera acquis à l'organisateur à titre de don compte tenu de sa modicité. Il sera possible d'arriver dès le samedi soir. Le paddock sera ouvert de 7h à 19h00.

### **ARTICLE 3 : véhicules admis sur le paddock**

Ne seront admis sur le paddock et sur la piste que les véhicules de belle présentation, des marques RENAULT, ALPINE et GORDINI uniquement. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement ne correspondant pas à l'esprit de l'événement. Chacun devra se conformer à la limitation de 90dB maximum en statique imposé par le circuit. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de refus par le circuit. Aucun véhicule ne doit être stationné à l'arrière des box. La vitesse est limitée à 20 km/h sur le paddock.

### **ARTICLE 4 : véhicules admis sur la piste dans les plateaux de démonstration**

Ne seront admis que les véhicules éligibles aux 4 plateaux de roulage et l'organisateur sélectionnera les véhicules en fonction de leur état, rareté, esthétique, palmarès, de la fidélité du concurrent, de la date d'envoi de la demande d'engagement.

### **ARTICLE 5 : respect des plateaux**

Chaque concurrent devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. En aucun cas l'autocollant d'accès à la piste collé sur le pare-brise ne devra être interverti avec un autre sous peine d'exclusion.

Afin de ne pas rater son plateau, il est demandé d'être sur place dès 8h00 et de lire le programme qui sera remis à votre arrivée à l'accueil concurrent. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité, pour la beauté de la réunion.

### **ARTICLE 6 : clôture des engagements**

La clôture des engagements est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2026. Toutefois l'organisateur se

réserve le droit de refuser avant cette date l'accès piste dans les plateaux complets. Les demandes d'engagement non reçues à cette date avec les règlements correspondants seront refusées. En cas de place disponible, une majoration sera appliquée au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Aucune modification d'engagement ne sera possible sans avoir reçu, préalablement à la réunion, l'accord de l'organisateur.

L'organisateur enverra une confirmation de l'engagement après réception de tous les éléments validant l'inscription.

#### **ARTICLE 7 : accès des pilotes et véhicules à la piste**

Sont obligatoires : Permis de conduire en cours de validité

Assistance au briefing- L'accès à la piste se fera par la pré-grille, au à l'arrière des stands. Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mise en pré-grille pour chaque plateau seront précisés dans le programme. Chaque plateau aura 4 roulages dans la journée d'une durée de 20 minutes maximum. S'agissant de démonstration, il n'y aura aucun chronométrage. Chaque pilote qui a accès à la piste le fait sous sa seule responsabilité. Il doit signer une décharge, dégageant l'organisation en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité et présenter son permis de conduire. Le port du casque est obligatoire (non fourni par l'organisateur). Un crochet de remorquage minimum est également obligatoire à l'avant ou à l'arrière du véhicule. Chacun s'engage à respecter les drapeaux et regarder dans ses rétroviseurs.

#### **ARTICLE 8 : créneaux baptêmes de piste**

Des baptêmes de piste payants seront organisés tout au long de la journée. Ne pourront accéder à la piste que les pilotes de véhicules acceptant les passagers munis d'un ticket vendu par l'organisateur et d'un casque. Seuls les passagers de baptêmes de piste sont assurés par la responsabilité civile de l'organisateur. LES PILOTES DEVRONT REDOUBLER DE PRUDENCE.

#### **ARTICLE 9 : véhicules d'assistance - camions-atelier - remorques**

Les véhicules d'assistance pourront accéder au paddock et seront regroupés par plateau. Ils recevront un pass et devront être :

Les berlines d'accompagnement ne pourront entrer sur le paddock, sauf si elles sont de marque RENAULT ou ALPINE, n'étant pas considérés comme véhicules d'assistance.

#### **ARTICLE 10 : stand et pit-lane**

Les stands pourront être attribués aux véhicules de compétition ou préparés selon les disponibilités. Les bénéficiaires de stands s'engagent à interdire le stationnement de tout autre véhicule devant leur stand, sur la pit-lane. Ils s'engagent à s'élancer sur la pit-lane avec prudence, uniquement dans leur plateau en respectant les directives des commissaires et bénévoles.

**ARTICLE 11 : absence d'accès à la piste pour les spectateurs**

Les spectateurs ont accès à la totalité du paddock. Par mesure de sécurité, ils ne pourront accéder à la pré-grille, ni à la pit-lane et aux stands pendant les roulages. Deux accompagnateurs seront autorisés pour les pilotes inscrits au roulage.

**ARTICLE 12 : assurance responsabilité civile organisateur**

Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation), ainsi que les spectateurs (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste) et les passagers payants des baptêmes de piste. Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité. L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock dont leur propriétaire demeure seul gardien. Aucun gardiennage ne sera assuré de jour comme de nuit.

**ARTICLE 13 : exclusivité de restauration - boissons - boutique vêtements/accessoires**

L'organisateur et l'exploitant du circuit ont l'exclusivité de la restauration et de la boisson. Aucun concurrent ne peut avoir de structure de restauration et/ou de boissons payante ou gratuite. Il ne peut avoir de boutique sans autorisation.

**ARTICLE 14 : respect du règlement**

Chaque participant recevra une confirmation d'engagement, qu'il devra présenter à l'entrée contre la remise des bracelets et des autocollants accès piste. À défaut, il risque de ne pas pouvoir être admis ou de devoir payer une deuxième fois.

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le règlement en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive. Cette réunion amicale est organisée par des bénévoles qui cherchent chaque année à améliorer la qualité et la convivialité.

## **Participants**

L'accès à la piste asphaltée en tant que pilote est autorisé à toute personne de 18 ans minimum possédant un permis B en cours de validité, ayant assisté au briefing préalable obligatoire et respectant les critères suivants :

- Être en bonne santé et n'avoir à sa connaissance aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile
- Ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés
- Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales
- Ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit
- Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé. Les pilotes et co-pilotes s'engagent à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité délivrés pendant le briefing (obligatoire pour tous) et à porter à tout moment la ceinture ou le harnais de sécurité équipant le véhicule, ainsi que les équipements obligatoires.

Les passagers à l'arrière du véhicule et les passagers de moins de 16 ans sont interdits.

## **Véhicules et équipements des pilotes / co-pilotes (16 ans minimum)**

Tous les véhicules en bon état de fonctionnement sont acceptés sur piste, à conditions qu'ils soient équipés d'un anneau de remorquage. Également, pour des questions de sécurité, sont obligatoires les éléments suivants :

- Casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE pour les véhicules ouverts ou ne possédant pas de pare-brise)
- Chaussures fermées
- Vêtements longs couvrants les bras et les jambes (ensemble sous-vêtements et combinaison ignifugés pour les véhicules de compétition\*\*)
- Système RFT (pour les véhicules de compétition)
- Extincteur dans le véhicule (pour les véhicules de compétition)

\* Sont considérés comme véhicule de série les véhicules régulièrement immatriculés et disposant d'un Contrôle Technique en cours de validité. Les véhicules de série équipés d'une armature de sécurité boulonnée possédant au maximum 6 points d'ancrage entrent dans le régime des véhicules de série.

\*\* Les véhicules disposant d'un passeport technique ou ayant eu un passeport technique délivré par une ASN entrent dans le régime des véhicules de compétition. Il en est de même pour les véhicules équipés d'une armature de sécurité à 6 points d'ancrage (ou plus) soudée à la caisse, ou possédant des points d'ancrage supérieurs sur les suspensions avant.

## **Normes de bruit Le véhicule doit respecter les normes sonores de 90dB maximum imposées par le circuit.**

Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son véhicule ne dépasse pas la limite autorisée. En cas de dépassement, le véhicule ne pourra pas accéder à la piste et

aucun remboursement ne pourra être effectué. Un contrôle en statique sera effectué sur chaque véhicule avant de prendre la piste. La méthode utilisée est celle de la FFSA : régime moteur stabilisé à 75% du régime maximal, sonomètre placé à 0,5m et à 45° de la sortie d'échappement (l'échappement de série est vivement conseillé).

### **Services de sécurité**

La sécurité sur la piste est assurée par des caméras de surveillance. Un service de secours présent sur place assurera l'assistance médicale d'urgence en cas d'accident. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, ou bien de perturbation sur la piste (débris, présence d'huile moteur...), le roulage sera suspendu jusqu'à ce que la piste soit dégagée. Tout frais externe (utilisation d'un extincteur, d'absorbant, remplacement d'un cône...) sera refacturé au pilote responsable. Il est interdit de fumer à proximité des véhicules.

### **Remise en état**

En cas de problème mécanique sur la piste et particulièrement de fuite d'huile, le circuit de Charade se réserve le droit de demander un remboursement des services effectuées au pilote ayant causé le problème (absorbant, nettoyage de la piste, extincteur, ...).

### **Décharge de responsabilité**

Le conducteur déclare utiliser volontairement la piste du circuit dans l'état où elle se trouve, et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de sa conduite automobile ou d'essais de son véhicule. Le conducteur reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile sur circuit et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur du circuit. Le conducteur décharge OKTANE EVENTS CLUB, ainsi que les propriétaires et exploitants du circuit sur lequel se déroule la journée, de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différentes sessions de roulage auxquelles il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers.

Je soussigné(e) .....

Né(e) le ..... / ..... / .....

Déclare avoir lu et accepté le règlement en vigueur à ce jour et m'engage à m'y conformer scrupuleusement et sans réserve. Je déclare également avoir assisté au briefing de ce jour, avoir été interrogé sur mon expérience de conduite sur circuit et avoir été informé de l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident. Je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à prévenir la société organisatrice Nomad Driving Event en cas de modification de ces informations (modèle de véhicule, validité du permis, accompagnants, etc.) entre la date d'inscription et la date du trackday.

Le..... / ..... / .....

Signature

# DECHARGE DE RESPONSABILITE PILOTE & PASSAGER

## Circuit de Charade : Piste

Dans le cadre de la journée organisée par la société .....

En date du .....

Je soussigné Mr/ Mme .....

Né(e) le..... À.....

Adresse postale : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

N° de permis de conduire : .....

Déclare renoncer à tout recours tant à l'encontre de GCK CHARADE que l'ORGANISATEUR de la journée, ainsi que leurs partenaires en cas de dommage causé par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, survenant au cours du roulage effectué à la date mentionnée ci-dessus sur le Circuit de Charade.

Je certifie également :

- Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- Être en bonne santé et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile,
- Ne souffrir d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer ma propre sécurité ou celle des autres participants.
- Ne pas avoir consommé d'alcool, drogue ou médicament pouvant altérer la conduite avant de prendre la piste.
- Avoir la pleine possession de mes facultés mentales et physiques,
- Avoir pleine conscience des risques liés à la conduite sur circuit fermé,
- Ne pas rechercher, en cas d'accident, la responsabilité d'un ou des autres participants.

En outre, je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste adressé avant le roulage et avoir assisté au briefing dispensé le jour de l'évènement, et à respecter scrupuleusement les règles de sécurité présentées.

Le port du casque, des gants, de la combinaison (auto, camion et moto) et de la ceinture de sécurité (auto, camion) sont obligatoires en piste.

*Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport rappelées ci-après en matière « d'assurance individuelle accident » et de*

*l'intérêt à souscrire ce type de garantie. Article L.321-4 du Code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».*

Je déclare que moi-même et mon passager sommes assurés contre tout sinistre de quelque nature que ce soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je déclare également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers

Je m'engage à régler à GCK Charade ou à l'ORGANISATEUR, sur place lors de ma présence au Circuit de Charade, toute facture liée aux dommages occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières...).

OBJET	PRIX TTC
Cône de Lübeck	25€
Sac d'absorbant (25L)	35€
Pile de pneus (l'unité)	150€
Extincteur (9kg)	150€
Pied de rail (l'unité)	500€
Rail (m.l.)	1000€
Grillage FIA (m.l.)	1800€
Mur béton (m.l.)	3000€

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement de la piste et du briefing de sécurité.

J'autorise GCK CHARADE à réaliser tout enregistrement de mon image et/ou de ma voix, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, et à reproduire et diffuser lesdits enregistrements par quelque procédé que ce soit sur tout support et en particulier sur ses supports digitaux (sites internet, applications web, réseaux sociaux...), ses brochures et plaquettes commerciales et promotionnelles, les vidéogrammes, à des fins promotionnelles, publicitaires, illustratives ou informatives. La présente session de mes droits à l'image est valable pour le monde entier et pour une durée de trois ans, et intervient à titre gratuit au bénéfice exclusif de GCK Charade, 38 route de Manson, 63122 Saint Genès Champanelle.

**Fait à**

**Signature** (Précédée de la mention « bon pour accord »)

**Le**